

PROCÈS VERBAL de la SEANCE du 28 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 17 juillet 2026
- Nombre de Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : M. Fabrice BERTHONNEAU, M. BLUSSEAU Denis, M. COUTON Thierry, Mme CREMADES Laurence, Mme Renée FOURNIER, Mme PICQUET Nadine, M. CLERCY Arnaud M. TROUVAT Jacques,

ABSENTS: Mme Julie MARQUES, Mme Christelle VERGER. M. Mathieu BLAY

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 2 juillet 2026, le conseil municipal valide et approuve le compte rendu à l'unanimité.

1 – POINT SUR LE LIVRET D'ACCUEIL :

La réalisation du livret d'accueil destiné aux nouveaux habitants notamment est en cours de rédaction. Le contenu de ce document sera présenté au conseil municipal dans le courant du mois de septembre. La mise en forme sera faite à l'issue. Ce document devrait être prêt avant la fin de l'année.

2 – GESTION DU PERSONNEL :

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le jury de recrutement du futur cantonnier a reçu quatre candidats aux parcours professionnels intéressants. Chaque candidat a reçu une lettre indiquant que les candidatures seraient examinées le 28/07/2026.

La candidature de M. Yanis BASTEL a reçu un avis favorable par les membres du jury et validé par le conseil municipal. L'embauche sera réalisée par le centre de gestion pour une durée de six mois avant une validation de M. le Maire. A l'issue, une période de stage de 12 mois sera effective avant d'envisager une titularisation. Un entretien de prise de poste est prévu dans le courant du mois d'août. La prise de poste est fixée au 7 septembre 2026.

3 – SALLE DES FÊTES :

Le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de la salle des fêtes. Il précise que les travaux de peinture sont achevés, que la hotte a été repositionnée, que le câblage Ethernet ainsi que les installations Internet et HDMI ont été réalisés, que le bar sera repeint dans les prochains jours, que le meuble sous évier est en cours de commande, que la VMC, actuellement hors d'usage, sera remplacée, qu'une signalétique rappelant l'interdiction de fumer et de vapoter sera installée sur la porte d'accès à la salle et qu'une étude relative à l'acoustique de la salle sera réalisée ultérieurement.

Nous attendons la décision de la commission de sécurité qui validera l'ouverture de la salle au public. Très rapidement un règlement intérieur devra être rédigé. Des consignes incendie doivent être affichées dans la salle et connues des loueurs. Il y aura également une convention de location à

mettre en œuvre conformément aux textes en vigueur. Nous allons revoir le règlement intérieur et l'utilisation de la salle ainsi que le contrat de location.

4 – PROPOSITION LISTE COMMISSION DE CONTRÔLE – LISTE ÉLECTORALES :

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a l'obligation de proposer des noms au préfet pour assurer le contrôle des listes électorales.

Sont proposés auprès des services préfectoraux :

- M. Clercy Arnaud titulaire son suppléant *M. Couton Thierry*
- M. Grelier Dany sa suppléante *Mme Grelier Nadia*
- Mme Cardineau Claude sa suppléante *Mme MANDIN Julie*

5 – ACHAT MATÉRIEL :

Le maire rappelle aux membres du conseil que la débroussailleuse est hors service. L'achat d'une nouvelle débroussailleuse est proposé au conseil municipal avec le

- Devis N° 246 de MG MOTOC services d'un montant de 420,00 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de retenir le devis n°246 de MG MOTOC services pour un montant total 420,00 € TTC ;
- d'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget communal à l'opération N° 153 – achat matériel communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ;
- D'inscrire cet investissement dans l'inventaire communal.

6 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027 :

Le maire rappelle aux membres du conseil que le recensement de la population aura lieu sur la période de janvier à février 2027. Sont proposées au conseil en qualité de coordonnateur Mme Nadine PICQUET et en qualité d'agent recenseur Mme Lauriane CHAILLOUX. Le conseil municipal valide ces propositions, et informe qu'un arrêté sera pris pour la désignation du coordonnateur et de l'agent recenseur.

7- LE TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE

Conformément à la réglementation en vigueur la communauté de commune du val de Saintonge (CDC) a sollicité les différentes communes pour connaître leur position sur le transfert désormais possible des pouvoirs de police du maire vers la CDC. Le conseil municipal rejette cette proposition.

8– QUESTIONS DIVERSES :

- Devis décorations de Noël : monsieur le maire présente au conseil le devis de la société WURTH concernant les décorations de Noël pour un montant total de 2 018,86 €. Après discussion, considérant que les décorations utilisées ne sont plus au goût du jour, le conseil décide de ne pas les réparer et de reconsidérer ultérieurement ce sujet.

La séance est levée à 23h00.